



Mon propriétaire refuse de me restituer mon dépôt de garantie

Par **philou du 13**, le **23/05/2014 à 16:58**

Salut à tous,

J'ai rendu les clefs de mon ancien logement le 1er avril, et mon propriétaire m'a appelé aujourd'hui en m'annonçant qu'il ne me rend pas mon dépôt de garantie et pour cause.

Sur l'état des lieux d'entrée, il est stipulé que le sol (parquet) est abimé idem pour l'état des lieux de sortie.

Il s'avère que lorsqu'il m'a contacté il me dit que les frais s'élèvent à un montant total de 1000€ alors que mon ddg est de 590€.

Je reconnais avoir fait une rayure en déménageant mais pas avoir abimé le parquet comme il le prétend.

En toute logique il devrait me rendre ma caution avant le 1er juin mais cela semble mal barré.

Je l'ai contacté par téléphone afin qu'il m'explique les choses clairement et me dit qu'il a fait effectué des devis et que ces devis s'élèveraient entre 1000€ et 1400€.

Je reconnais avoir rayé un peu mais pas comme il l'entend en gros il veut se faire refaire un parquet sur mon dos.

J'ai vu aussi sur un forum que de simples devis ne suffisent pas et qu'il fallait qu'il justifie d'une facture acquittée.

Or justement il ne souhaite pas entreprendre ces travaux et faire l'avance.

Si toutefois il doit faire effectuer ces travaux et qu'il en fait l'avance il doit en tout état de cause me remettre une facture mais comment prouver sa bonne foi et va-t-il justement entreprendre de faire les travaux???

Et dans le cas où il ne les effectue pas que devient ma caution??? doit-il me la rendre avant le 1er juin???

Je ne sais pas vraiment si c'est tout à fait honnête de sa part ainsi que sa logique.

Merci de m'indiquer comment faire étape par étape afin de pouvoir récupérer mon dépôt de

garantie au plus vite.

Cordialement

Par **philou du 13**, le **30/05/2014 à 12:06**

Bonjour,

Personne pour me répondre???